

OBJET

**RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE » PHASE A**

**VALIDATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

DELIBERATIONS ANTERIEURES

- N° 04/5-16 du 12/11/2004 autorisant l'étude préalable et la préparation de l'arrêté de classement ;
- N° 06/4-63 du 22/06/06 approuvant le plan de financement ;
- N° 06/5-18 approuvant la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance.

PRESENTATION DU PROJET

Les travaux à réaliser comprennent trois tranches qui sont :

- **TRANCHE FERME** (façades Est et Ouest, accessibilité en façade Sud aux Personnes à Mobilité Réduite, assainissement) pour un montant de 622 655,00 € HT.
- **TRANCHE CONDITIONNELLE 1** (travaux sur les murs gouttereaux, toiture de la nef et sur les revers de la façade Est) pour un montant de 635 635,00 € HT.
- **TRANCHE CONDITIONNELLE 2** (Travaux sur les façades et toitures des bas-côtés Nord et Sud) pour un montant de 617 097,45 € HT.

Ces travaux sont allotis en 9 lots :

- Lot n° 01 : Echafaudage
- Lot n° 02 : Maçonnerie / Pierre de Taille / Sculpture
- Lot n° 03 : Couverture / Paratonnerre
- Lot n° 04 : Menuiserie
- Lot n° 05 : Charpente métallique
- Lot n° 06 : Serrurerie
- Lot n° 07 : Vitraux
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Protection anti-pigeons

RAPPORT N° 07/4-28

La Commune a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux conformément aux articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics (CMP).

La Commission d'Appel offres réunie le 28/11/2007 a procédé aux choix des offres les plus avantageuses économiquement sur la base des critères annoncés dans le règlement de consultation conformément à l'article à l'article 59.2 du CMP.

	Entreprises	Offres en € TTC	Estimation Maîtrise d'œuvre en € TTC
Lot n°1		infructueux	447 996,00
Lot n°2	SMBR	905 375,84	844 128,00
Lot n°3		infructueux	258 581,00
Lot n°4	ASSELIN	201 305,47	214 321,00
Lot n°5		infructueux	125 383,00
Lot n°6		infructueux	100 775,00
Lot n°7	BROUARD	66 434,55	74 688,00
Lot n°8	LOMBARD	88 673,36	83 440,00
Lot n°9		infructueux	17 577,00

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Pour tenir compte des financements, la mission prévue initialement en tranche unique sera exécutée en 3 tranches dont une ferme et deux conditionnelles.

Les honoraires sont recalculés suivant l'alinéa 2 Article 2 de l'Arrêt du 5 juin 1987. Au vu de cet article, les honoraires correspondant aux éléments de mission sont recalculés sur la base d'un taux applicable à chaque tranche programmée.

Rémunération initiale

Architecte	Vérificateur
8,49% soit 155 294,20 € HT	1,31% soit 23 961,78 € HT

Nouvelle rémunération

	Architecte	Vérificateur
Tranche ferme	9,22 % soit 113 219,05 € HT	1,31 % soit 23 961,78 € HT
Tranche conditionnelle 1	9,19 % soit 26 369,39 € HT	1,41 % soit 6 293,46 € HT
Tranche conditionnelle 2	9,22 % soit 25 603,37 € HT	1,31 % soit 6 133,95 € HT
TOTAL	165 191,81 € HT	25 967,00 € HT

RAPPORT N° 07/4-28

Soit une augmentation de 6,64 %.

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2007 a donné un avis favorable à la passation de cet Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte en chef et le vérificateur des monuments historiques.

Un financement d'un montant de 289 753,12 € pour une première tranche de travaux avait été accordée par l'Etat / DRAC en 2007. Une nouvelle participation pour l'année 2008 est attendue d'un montant de 255 054 € correspondant à 40 % de la deuxième tranche de travaux. Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant des travaux € HT	Participation Etat/DRAC	Participation commune
Tranche ferme 620 655,00	289 753,12	330 901,88
Tranche conditionnelle 1 637 655,00	255 054,00	382 601,00
Tranche conditionnelle 2 617 097,00		617 097,00

DEMANDE D'AUTORISATION

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande en conséquence :

1°) de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles et en neuf lots ;

2°) de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

Lot	Entreprise	Montant en €
Lot n° 01 :		infructueux
Lot n° 02 :	SMBR	905 375,84
Lot n° 03 :		infructueux
Lot n° 04 :	ASSELIN	201 305,47
Lot n° 05 :		infructueux
Lot n° 06 :		infructueux
Lot n° 07 :	BROUARD	66 434,55
Lot n° 08 :	LOMBARD	88 673,36
Lot n° 09 :		infructueux

3°) de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots infructueux et de signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appel d'Offres ;

RAPPORT N° 07/4-28

4°) d'approuver l'Avenant n° 1 aux contrats de maîtrise d'œuvre avec l'architecte en Chef et le vérificateur des Monuments Historiques pour des montants totaux de rémunération respectifs de 165 191,81 € HT et de 25 967 € HT ;

5°) de m'autoriser à signer cet Avenant n° 1 ;

6°) d'approuver le plan de financement ;

7°) de m'autoriser à solliciter les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET

**RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE » PHASE A**

**VALIDATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28/11/2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-28 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Cadre de Vie et Habitat / Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles et l'allotissement en neuf lots.

DELIBERATION N ° 07/4-28

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres :

Lot	Entreprise	Montant en €
Lot n° 01 :		infructueux
Lot n° 02 :	SMBR	905 375,84
Lot n° 03 :		infructueux
Lot n° 04 :	ASSELIN	201 305,47
Lot n° 05 :		infructueux
Lot n° 06 :		infructueux
Lot n° 07 :	BROUARD	66 434,55
Lot n° 08 :	LOMBARD	88 673,36
Lot n° 09 :		infructueux

ARTICLE 3

Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots infructueux et la signature des marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appel d'Offres.

ARTICLE 4

Approuve l'Avenant n° 1 aux contrats de maîtrise d'œuvre avec l'architecte en Chef et le vérificateur des Monuments Historiques pour des montants totaux de rémunération respectifs de 165 191,81 € HT et de 25 967 € HT.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1.

ARTICLE 6

Approuve le plan de financement.

ARTICLE 7

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le - 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE – PHASE A

AVENANT N°1

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Architecte en chef des Monuments Historiques : **Monsieur Vincent BRUNELLE**
Vérificateur des Monuments Historiques : **Monsieur Jean Pierre LECOT**

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS

Groupement Maîtrise d'œuvre : * Architecte en chef des monuments historiques :
Monsieur Vincent BRUNELLE
* Vérificateur des monuments historiques :
Monsieur Jean Pierre LECOT

Coût initial des travaux : 1 829 142,45 € TTC

Niveau de complexité : 3

	Architecte	Vérificateur	
Taux	8,49 %	1,31 %	
Montant initial des honoraires	155 294,20 € HT	23 961,78 € HT	179 255,98 € HT

B – OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Objet de l'avenant

Pour tenir compte des financements, la mission prévue initialement en tranche unique sera exécutée en trois tranches : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

En conséquence, le montant des travaux augmente en raison d'un délai plus important.

Les honoraires sont recalculés suivant l'article 2 alinéa 2 de l'arrêt du 5 juin 1987.

Au vu de cet article, les honoraires correspondant aux éléments de mission restant à effectuer et le taux applicable sont recalculés sur la base de chaque tranche programmée.

Article 2 : Nouveaux montants des travaux

Montant HT de la tranche ferme	620 655,00 €
Montant HT de la tranche conditionnelle 1	637 635,00 €
Montant HT de la tranche conditionnelle 2	617 097,45 €
Montant HT estimé de l'opération	1 875 387,45 €

Article 3 : Nouveaux taux du marché

	Architecte	Vérificateur
Tranche ferme	9,22 %	1,42 %
Tranche conditionnelle 1	9,19 %	1,41 %
Tranche conditionnelle 2	9,22 %	1,42 %
Opération totale	8,48 %	1,31 %

Article 4 : Nouveaux montants du marché

	Architecte	Vérificateur	
Tranche ferme	113 219,05 € HT	13 539,59 € HT	126 758,64 € HT
Tranche conditionnelle 1	26 369,39 € HT	6 293,46 € HT	32 662,85 € HT
Tranche conditionnelle 2	25 603,37 € HT	6 133,95 € HT	31 737,32 € HT
Opération totale	165 191,81 € HT	25 967,00 € HT	191 158,81 € HT
Ecart / honoraires initiaux	+ 6,37 %	+ 8,37 %	+ 6,64 %

Les fiches de calcul avec tableaux de décompositions sont annexées.

Article 5 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

L'architecte en chef des monuments historiques

VINCENT BRUNELLE
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES
1 RUE DONCRE
62000 ARRAS - (21) 58.37.33

Le vérificateur des monuments historiques

8/10/07.
Jean-Pierre LECOT
Vérificateur
des Monuments Historiques
6, rue du Général de GAILLE
95880 ENGHEN LES BAINS
tél. 01 34 12 84 12 / fax 01 39 89 38 87

Le Maître d'ouvrage,

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REUNION
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION (SANS intervention d'un spécialiste)		Département : ILE DE LA REUNION Localité : ST DENIS Edifice : EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE Opération : Restauration générale Façades Est et Ouest - Accessibilité PMR - Assainissement				
Fiche N° : Chapitre :		TRANCHE FERME				
Date de création : 05/2007						
I. NIVEAU DE COMPLEXITE (1, 2 ou 3)		Valeurs L M ² Oct 35 BT 01 rnm/aa 1 3				
II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX		III. TAUX DE REMUNERATION				
		Architecte	Vérificateur	Coef. Spé. Suj.	Taux	
- Opération (1) 1 875 387,45 €		8,476035165% arrondi à 8,48%	1,305714782 arrondi à 1,31%	1,00 1,00	8,48% 1,31%	
- Tranche (2) 620 655,00 €		arrondi à 9,22%	arrondi à 1,42%	1,00 1,00	9,22% 1,42%	
IV. BASES DE REMUNERATION		arrondi à	A.C.M.H.	arrondi à	V.M.H.	
sur (1) 1 875 387,45 €		8,48%	159 032,86 €	1,31%	24 567,58 €	
sur (2) 620 655,00 €		9,22%	57 224,39 €	1,42%	8 813,30 €	
V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION (indiquer 1 ou 2 pour PCE+PA et AMT)		A.C.M.H.	V. BRUNELLE	V.M.H.	J.P. LECOT	
		%	Montant H.T.	%	Montant H.T.	
- P.A.T. sur (1)		35	55 661,50 €			
- P.C.E. + P.A. sur (1)		15	23 854,93 €	15	3 685,14 €	
- A.M.T. sur (1)		5	7 951,64 €	15	3 685,14 €	
- D.E.T. sur (2)		35	20 028,54 €	60	5 287,98 €	
- R.D.T. sur (2)		5	2 861,22 €	10	881,33 €	
- D.D.O.E. sur (2)		5	2 861,22 €			
VI. FORFAITS DE REMUNERATION		H.T.	113 219,05 €	H.T.	13 539,59 €	
		T.V.A. 8,5%	9 623,62 €	T.V.A. 8,5%	1 150,87 €	
		T.T.C.	122 842,67 €	T.T.C.	14 690,46 €	
VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX						
A. PROJET (Montant global) (1)		1 875 387,45 €	+ 10% H.T.	2 062 926,20 €	- 10% H.T.	1 687 848,71 €
B. Tranche Ferme (2)		620 655,00 €	+ 10% H.T.	682 720,50 €	- 10% H.T.	558 589,50 €

Total H.T	126 758,64 €
T.V.A. 8,5%	10 774,48 €
TOTAL T.T.C.	137 533,12 €

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REUNION
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION (SANS intervention d'un spécialiste)		Département : ILE DE LA REUNION Localité : ST DENIS Edifice : EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE Opération : Restauration générale Murs gouttereaux et toiture nef - Revers façade Est			
Fiche N° : Chapitre :		TRANCHE CONDITIONNELLE 1			
Date de création : 03/2007					
I. NIVEAU DE COMPLEXITE (1, 2 ou 3) : 3		Valeurs à M* : BT 01 Oct °5 : mm/aa : 1			
II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX		III. TAUX DE REMUNERATION			
		Architecte arrondi à	Vérificateur arrondi à	Coef. Spé. Suj. 1,00 1,00 1,00 1,00	Taux 9,19% 1,41%
- Opération (1) - €		arrondi à	arrondi à	→	
- Tranche (2) 637 635,00 €		9,19%	1,41%	→	9,19% 1,41%
IV. BASES DE REMUNERATION		arrondi à	A.C.M.H.	arrondi à	V.M.H.
sur (1) - €			- €		- €
sur (2) 637 635,00 €		9,19%	58 598,66 €	1,41%	8 990,65 €
V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION (indiquer 1 ou 2 pour PCE+PA et AMT)		A.C.M.H. %	V. BRUNELLE Montant H.T.	V.M.H. %	J.P. LECOT Montant H.T.
- P.A.T. sur (1)		35	- €		
- P.C.E. + P.A. sur (1)		15	- €	15	- €
- A.M.T. sur (1)		5	- €	15	- €
- D.E.T. sur (2)		35	20 509,53 €	60	5 394,39 €
- R.D.T. sur (2)		5	2 929,93 €	10	899,07 €
- D.D.O.E. sur (2)		5	2 929,93 €		
VI. FORFAITS DE REMUNERATION		H.T.	26 369,39 €	H.T.	6 293,46 €
		T.V.A. 8,5%	2 241,40 €	T.V.A. 8,5%	534,94 €
		T.T.C.	28 610,79 €	T.T.C.	6 828,40 €
VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX					
A. PROJET (Montant global) (1) - €		+ 10% H.T.	- €	- 10% H.T.	- €
B. Tranche Ferme (2) 637 635,00 €		+ 10% H.T.	701 398,50 €	- 10% H.T.	573 871,50 €

Total H.T	32 662,85 €
T.V.A. 8,5%	2 776,34 €
TOTAL T.T.C.	35 439,19 €

L

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REUNION
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION (SANS intervention d'un spécialiste)		Département : ILE DE LA REUNION Localité : ST DENIS Edifice : EGLISE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE Opération : Restauration générale Façades et toitures bas-côté Nord et Sud			
Fiche N° :		TRANCHE CONDITIONNELLE 2			
Chapitre :					
Date de création : 03/2007		Valeurs à M° Oct 05 BT 01 m/aa 1			
I. NIVEAU DE COMPLEXITE (1, 2 ou 3) : 3					
II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX		III. TAUX DE REMUNERATION			
		Architecte	Vérificateur	Coe. Soç. Suj.	Taux
- Opération (1)	- €	arrondi à	arrondi à	1,00	→
				1,00	→
- Tranche (2)	617 097,45 €	arrondi à 9,22%	arrondi à 1,42%	1,00	→
				1,00	→
IV. BASES DE REMUNERATION		arrondi à	A.C.M.H.	arrondi à	V.M.H.
sur (1)	- €		- €		- €
sur (2)	617 097,45 €	9,22%	56 896,38 €	1,42%	8 762,78 €
V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION (indiquer 1 ou 2 pour PCE+PA et AMT)		A.C.M.H.	V. BRUNELLE	V.M.H.	J.P. LECOT
		%	Montant H.T.	%	Montant H.T.
- P.A.T.	sur (1)	35	- €		
- P.C.E. + P.A.	sur (1)	15	- €	15	- €
- A.M.T.	sur (1)	5	- €	15	- €
- D.E.T.	sur (2)	35	19 913,73 €	60	5 257,67 €
- R.D.T.	sur (2)	5	2 844,82 €	10	876,28 €
- D.D.O.E.	sur (2)	5	2 844,82 €		
VI. FORFAITS DE REMUNERATION		H.T.	25 603,37 €	H.T.	6 133,95 €
		T.V.A. 8,5%	2 176,29 €	T.V.A. 8,5%	521,39 €
		T.T.C.	27 779,66 €	T.T.C.	6 655,34 €
VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX					
A. PROJET (Montant global) (1)		- €	+ 10% H.T.	- €	- 10% H.T.
B. Tranche Ferme (2)		617 097,45 €	+ 10% H.T.	678 807,20 €	- 10% H.T.

Total H.T	31 737,32 €
T.V.A. 8,5%	2 697,67 €
TOTAL T.T.C.	34 434,99 €